

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1015

24 avril 2008

SOMMAIRE

BRE/Vintners Place S.à r.l.	48677	Merschpar Sàrl	48687
Charterhouse TowerCo IV	48676	Mesa Investments S.à r.l.	48710
CitCor Franconia Berlin II S.à r.l.	48692	Mia Casa S.à r.l.	48682
CitCor Franconia Dresden III S.à r.l.	48685	ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l.	48693
CLN Construction S.à r.l.	48707	Nacaza S.A.	48713
Equinox Two S.C.A.	48708	Optimal Holding S.A.	48676
Eurogestim S.A.	48713	Perseus Immobilien Gesellschaft 1	48679
European Fund Services S.A.	48688	Prisma Consulting S.à r.l.	48681
Everest Invest Holding S.à r.l.	48678	QPL Lux S.à r.l.	48684
Falcon Craig Consulting S.à r.l.	48686	Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l.	48716
Farid Holding S.A.	48689	Resolution Hat Factory S.à r.l.	48677
Ferrum Fund Management Company S.à r.l.	48679	San Pantaleo S.A.H.	48682
Financière Fastbooking Luxembourg S.A.	48687	S.C.I. G.F.D.	48674
FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG	48676	Sela Holding S.à r.l.	48678
Globinter Participations S.A.	48715	Senior Investments S.A.	48686
Guadelete Investments S.à r.l.	48674	Société Sud Investissement S.à r.l.	48720
Ichi-Ku S.A.	48675	TC SYSTEMS Luxembourg	48720
Industrie du Bois Diekirch, SA	48680	Ter Holding S.A.	48685
International Steel Financial Services S.A.	48719	Tibonite Investments S.A.	48680
JPMorgan Investment Strategies Funds II	48689	Tomkins American Investments S.à r.l. ..	48683
JPMorgan Portfolio Strategies Funds II ...	48688	Tomkins Investments Company S.à r.l. ..	48679
KDO, S.à r.l.	48683	USK & P S.A.	48684
La Baleine S.A.	48684	Vencap Foundation S.A.	48718
La Cave du Sommelier	48706	Vintners Propco S.à r.l.	48675
Latvian Holding S.A.	48690	Vintners Propco S.à r.l.	48675
Logix XI S.à r.l.	48720	Wentworth S.A.	48683
Logix X S.à r.l.	48686	Werasp S.A.	48681
Luxury Participations S.A.	48715	Whale Holdings S.à r.l.	48675
Maler Trampert S.A.	48678	XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	48677
		Zulu II S.à r.l.	48685

S.C.I. G.F.D., Société Civile.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg E 1.231.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2008

Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 janvier 2008 à Luxembourg, la résolution suivante a été prise:

Résolution N° 1

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de 6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg /Dommel-dange vers la nouvelle adresse, 261, route de Longwy à L-1941 Luxembourg / Merl.

Résolution N° 2

L'assemblée décide de révoquer la société GROUPEMENT FINANCIER DE DEVELOPPEMENT SA, sise à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, enregistrée sous le numéro RC B 83.649 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant qu'associé de la société SCI GFD.

Résolution N° 3

L'Assemblée décide d'accepter la société FINANZGESELLSCHAFT DER SIEBEN OZEANE SA , sise à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, enregistrée sous le numéro RC B 83.637 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant qu'associé, propriétaire de 76 parts sociales au sein du capital de la société SCI GFD.

Résolution N° 4

L'assemblée décide ainsi de révoquer la société EDENOR SA, sise à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, enregistrée sous le numéro RC B 65.228 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant qu'associé de la société SCI GFD.

Résolution N° 5

L'Assemblée décide d'accepter la société GUINEA GULF SHIPPING COMPANY SA , sise à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, enregistrée sous le numéro RC B 84.345 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant qu'associé, propriétaire de 1 part sociale au sein du capital de la société SCI GFF.

Résolution N° 6

L'Assemblée décide de révoquer la société GROUPEMENT FINANCIER DE DEVELOPPEMENT SA , sise à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, enregistrée sous le numéro RC B 83.649 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, du poste de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

GUINEA GULF SHIPPING COMPANY SA / Finanzgesellschaft der Sieben Ozeane SA

Signature / Signature

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008043843/2741/40.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Guadelete Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 123.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008045381/231/14.

(080049299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Ichi-Ku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 119.058.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008045087/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08286. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080048725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Whale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 90.055.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008045092/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08288. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080048726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Vintners Propco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.506.

Extrait informatif relatif à diverses décisions prises par l'Associé Unique

Par une décision d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juin 2007, l'associé unique de la Société:
VINTNERS BIDCO S.à r.l., est devenue une Société en Commandite par Actions et a, par conséquent, modifié son
nom en VINTNERS BIDCO S.C.A.

Luxembourg, le 07 mars 2008.

Xavier De Cillia.

Référence de publication: 2008045103/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06646. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080048856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Vintners Propco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.506.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 12 février 2008

L'associé unique de Vintners Propco Sarl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat,
- de nommer Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France) ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Xavier De Cillia.

Référence de publication: 2008045110/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06643. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080048849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Optimal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.706.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008045114/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Charterhouse TowerCo IV, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 103.152.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1209 du 25 novembre 2004.

Les comptes de liquidation au 15 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse TowerCo IV, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2008045028/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08929. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 29.891.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, mit Sitz in Luxemburg, vom 7. März 2008 geht hervor, dass:

- das Mandat der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder Karl Stäcker, Merziger Weg 13, D-60529 Frankfurt, und Gerhard Engler, Hollunderweg 1, D-65527 Niedernhausen, um ein weiteres Jahr, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009, verlängert wurde. Das Mandat von Herrn Frank Rybka, Auguste Liesch Nr. 29, L-8063 Bertrange, wurde nicht verlängert. Ein drittes Verwaltungsratsmitglied wird in Kürze gewählt.

- das Mandat der PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer nicht verlängert wurde. Das Mandat des Wirtschaftsprüfers wird von KPMG Audit, Luxemburg, übernommen und ist bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009 gültig.

Luxembourg, den 10. März 2008.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Christa Reuland / Luc Tiburzi

Handlungsbevollmächtigte / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008045540/2393/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Resolution Hat Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.415.

*Déclaration de modification dans les personnes des associés
en vertu d'un contrat de cession intervenue en date du 28 février 2008*

En vertu d'un acte de transfert de parts sociales daté du 28 février 2008, RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.916 a transféré 100 parts sociales, représentant l'intégralité des parts sociales de la société, à la société RESOLUTION LONDON W1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 février 2008.

Patricia Schon
Manager

Référence de publication: 2008045559/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 116.856.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 14 février 2008

L'associé unique de XB Luxembourg Holdings 2 Sarl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 26 octobre 2007,
- d'accepter la démission de Mark Beckett, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat,
- de nommer Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France) et Valerie Cooke, née le 24 mai 1977 à Limerick (Irlande) ayant leur adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, 11 mars 2008.

Xavier De Cillia.

Référence de publication: 2008045111/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

BRE/Vintners Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 82.154.

Extrait informatif relatif à diverses décisions prises par l'Associé Unique

Par une décision d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 juin 2007, l'associé unique de la Société:

VINTNERS BIDCO S.à r.l. est devenue une Société en Commandite par Actions et a, par conséquent, modifié son nom en VINTNERS BIDCO S.C.A.

Luxembourg, le 07 février 2008.

Xavier De Cillia.

Référence de publication: 2008045115/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Everest Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.606.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60 Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2008045116/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Maler Trampert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 89.755.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Pour la société

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008045121/1644/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01074. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Sela Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiëncerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.436.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 novembre 2007

1. La société MANACOR Luxembourg S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été révoquée en tant que gérant de la société avec effet au 9 novembre 2007.

2. M. Rutger BAAS, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1983 à NL-Amsterdam, domicilié à NL-1191 VH Ouderkerk v/d Amstel, Meerkoet 22, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée. Son mandat prend effet au 9 novembre 2007.

3. M. Olaf LAHAJJE, administrateur de sociétés, né le 29 juillet 1971 à NL-Maastricht, domicilié à L-1265 Luxembourg, 9A, rue Pépin Le Bref, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la société pour une durée indéterminée. Son mandat prend effet au 9 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SELA HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045432/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Tomkins Investments Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.563.

Le bilan au 29 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008045239/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08512. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080049072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Perseus Immobilien Gesellschaft 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008045255/212/12.

(080049198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Ferrum Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.559.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuées en date du 2 janvier 2008 que:

FERI WEALTH MANAGEMENT GMBH

a cédé:

les 62 (soixante-deux) parts sociales qu'elle détenait dans la société FERRUM FUND MANAGEMENT COMPANY S.A R.L. à la société FERI INSTITUTIONAL ADVISORS GMBH, une société établie sous le droit de l'Allemagne, avec siège social à Rathausplatz 8-10, 61348 Bad Homburg, Allemagne.

Suite à ce transfert, la société FERI INSTITUTIONAL ADVISORS GMBH détient dorénavant toutes les 125 parts sociales de FERRUM FUND MANAGEMENT COMPANY S.A R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pour FERRUM FUND MANAGEMENT COMPANY S.A R.L

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008045444/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00315. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080049224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Tibonite Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 73.910.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano DE MEO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le Conseil d'Administration

Vincent THILL / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045449/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Industrie du Bois Diekirch, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9250 Diekirch, 50, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 91.516.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale en date du 28 décembre 2006

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame GAASCH Renée-Anne, ingénieur commercial, demeurant 1, rue du Moulins, L-9146 Eperlange.
- Monsieur GAASCH Jean, dipl, Forstwirt, demeurant 4, Sonnenhangstrasse, D-54636 Bickendorf, Allemagne.
- Madame DUPONG Lucy, avocat, demeurant 51, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes:

- Madame Annette Michels, expert-comptable, demeurant professionnellement 13, rue de Peppange, L-3378 Livange.

Divers

Les Actionnaires constatent que les informations relatives au siège social de la société doivent être modifiées suite à une réorganisation des numéros postaux de la rue. Le siège social de la société porte désormais le numéro 50, rue de l'Industrie, L-9250 Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/02/2008.

Pour INDUSTRIE DU BOIS DIEKIRCH S.A.

Par délégation

Romain THILLENS

Référence de publication: 2008045189/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00104. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Prisma Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 101.674.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2007

A la date du 26 novembre 2007, les associés de Prisma Consulting Sàrl se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont décidé une redistribution des parts de la façon suivante et ce, avec effet au 01.01.2008.

1) Monsieur André SADLER cède au prix d'acquisition 76 parts qu'il détient dans la société à Madame Françoise NARAMSKI qui reprend 16 parts et à Monsieur Guy HANTEN qui reprend 60 parts.

2) La nouvelle répartition des parts sociales au sein de Prisma Consulting Sàrl à la date du 01.01.2008 est la suivante:

	Parts
André SADLER	60
Françoise NARAMSKI	60
Guy HANTEN	60
	<hr/> 180

3) Madame Françoise NARAMSKI demeurant 12, rue de Dippach à L-8055 Bertrange est nommée gérante technique de la société et ce, avec effet au 01.01.2008.

4) Monsieur Guy HANTEN demeurant 46, Cité Beaulieu à L-3383 Noertzange est nommé gérant administratif de la société et ce, avec effet au 01.01.2008.

5) La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants techniques ou par la signature conjointe d'un gérant technique et du gérant administratif.

Pour extrait conforme et sincère

André SADLER / Françoise NARAMSKI

Référence de publication: 2008045273/3861/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Werasp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 59.779.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano DE MEO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045464/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

San Pantaleo S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 63.157.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano DE MEO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045463/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Mia Casa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 2, rue du Fort Dumoulin.
R.C.S. Luxembourg B 112.382.

Cession de parts

Entre les soussignés:

Madame TODOROVA Diana Petrova, gérante, née le 24/03/1967 à Varna (BULGARIE), domiciliée à L-8030 Strassen, 39, rue de Kiem, propriétaire de 100 parts dans la société Mia Casa Sàrl, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg B 112.382, et dont le capital social est fixé à EUR 12.400, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 124,

ci-après appelé le «cédant»

et

Mademoiselle VELIKOVA Silviya Georgieva, barmate, née le 14/09/1986 à RUSE (BULGARIE), domiciliée à RUSE (Bulgarie), 2, rue de Radi Ivanov

ci-après dénommé «le cessionnaire»

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant Madame TODOROVA Diana Petrova cède par la présente au cessionnaire, qui accepte, 50 parts correspondant au 50% du capital social de la société Mia Casa Sàrl. Le prix de cession a été fixé à EUROS 12.500,00.

Tous frais quelconques découlant de la cession y compris tout frais d'enregistrement éventuel ou de signification sont à la charge du cessionnaire.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2008, chaque partie reconnaissant avoir reçu un original de la présente convention.

TODOROVA Diana Petrova / VELIKOVA Silviya Georgieva

LE CEDANT / LE CESSIONNAIRE

Référence de publication: 2008045459/5998/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Wentworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 85.221.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano DE MEO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045465/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

KDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9209 Diekirch, 7, d'Baach Aus.

R.C.S. Luxembourg B 134.460.

Le bilan du 7 décembre au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008045086/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Tomkins American Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.645.

Le bilan au 2 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2008.

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1733 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008045186/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08500. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

USK & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 85.434.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano DE MEO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le Conseil d'Administration

Olivier CONRARD / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045448/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 91.881.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008045109/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08292. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

La Baleine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 134.251.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 17 janvier 2008

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Philippe BOUYE comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045190/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Zulu II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.300.

La dénomination de la société Blitz F07-einhundertsiebzig-fünf GmbH, associée de la société ZULU II S.à r.l., a été changée en FREO INVESTORS II GmbH en date du 1^{er} février 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ZULU II S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008045412/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

CitCor Franconia Dresden III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008045341/239/12.

(080049138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Ter Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 62.283.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano DE MEO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le Conseil d'Administration
Olivier CONRAD / Stefano DE MEO
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045451/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Senior Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 77.467.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano DE MEO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045467/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Falcon Craig Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.043.

Le bilan à la date du 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008045145/2891/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01703. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Logix X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.458.

La dénomination de la société Blitz F07-einhundertsiebzig-fünf GmbH, associée de la société LOGIX X S.à r.l., a été changée en FREQ INVESTORS II GmbH en date du 1^{er} février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LOGIX X S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045416/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Merschpar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.760.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2008

Le jour 31 mars 2008, à 12.00 heures, s'est réunie l'assemblée des actionnaires de la société MERSCHPAR SARL, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Révocation gérant technique.
- 2) Nomination gérant technique de la succursale.

Est nommé Président de la séance Monsieur AKDIME Abdel Magid, lequel, après avoir vérifié que la totalité du capital social est présente, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur le point à l'ordre du jour.

L'assemblée invite Monsieur Roberto VASTA aux fonctions de secrétaire.

Première résolution

Sur le premier point à l'ordre du jour l'assemblée délibère, à l'unanimité, de révoquer le mandat de gérant technique conféré à Madame STACHLY Martine.

Deuxième résolution

Sur le deuxième point à l'ordre du jour l'assemblée délibère, à l'unanimité, de nommer gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Madame GIRARD ZINEB, gérante de sociétés, née à OUANZA CANSTANTINE (Algérie) le 06/05/1947 et domiciliée à F-57440 ALGRANGE, 27, rue Witten.

La société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 13.45 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Abdel Magid AKDIME / Roberto VASTA

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008045457/5998/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00792. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.759.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 décembre 2007

Les actionnaires de Financière Fastbooking Luxembourg S.A. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Deloitte S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 29 octobre 2007.

- De nommer Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société, avec effet au 29 octobre 2007 pour un terme expirant à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2013.

- De nommer CAS Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, en tant que commissaire de la Société, avec effet au 29 octobre 2007 pour un terme expirant à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2013.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Valerie Cooke

Administrateur

Référence de publication: 2008045117/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

European Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 77.327.

*Extraits du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale des actionnaires
et du conseil d'administration du 26 mars 2008*

L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer ad nutum Monsieur Gert Rautenberg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Est élu administrateur pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009:

- Monsieur Pascal Bérichel, demeurant 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Le conseil d'administration décide de révoquer la délégation de la gestion journalière (Geschäftsführung) avec effet immédiat accordée à Monsieur Gert Rautenberg.

Le conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière (Geschäftsführung), pour une durée illimitée, à:

- Monsieur Pascal Bérichel, demeurant 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg; et

- Monsieur Marc Veyriere, demeurant 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008045483/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

JPMorgan Portfolio Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 112.483.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2008

Composition du Conseil d'administration:

- L'Assemblée a noté la démission de Monsieur James B Broderick, en tant qu'Administrateur, avec effet au 8 juin 2007.

- L'Assemblée a confirmé la co-optation par le Conseil d'Administration de Madame Andrea Hazen (résidant professionnellement à 20 Finsbury Street, Londres, Grande-Bretagne), avec effet au 8 juin 2007. Madame Hazen a remplacé Monsieur James B Broderick, en tant qu'Administrateur de la Société.

- Il a été décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Alain Feis, Monsieur Jean Fuchs, Monsieur Berndt May ainsi que Madame Andrea L Hazen en date du 26 janvier 2008, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2008.

Au 25 janvier 2008, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président)

- M. Alain Feis

- M. Jean Fuchs

- M. Berndt May

- Mme Andrea L Hazen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour JP Morgan Portfolio Strategies Funds II

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Anne d'Alimonte

Référence de publication: 2008045760/13/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

JPMorgan Investment Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.173.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2008

Composition du Conseil d'administration:

- L'Assemblée a noté la démission de Monsieur James B Broderick, en tant qu'Administrateur, avec effet au 8 Juin 2007.
- L'Assemblée a confirmé la co-optation par le Conseil d'Administration de Madame Andrea Hazen (résidant professionnellement à 20 Finsbury Street, Londres, Grande-Bretagne), avec effet au 8 Juin 2007. Madame Hazen a remplacé Monsieur James B Broderick, en tant qu'Administrateur de la Société.

- Il a été décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Alain Feis, Monsieur Jean Fuchs, Monsieur Berndt May ainsi que Madame Andrea L Hazen en date du 26 Janvier 2008, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2008.

Au 25 Janvier 2008, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président)
- M. Alain Feis
- M. Jean Fuchs
- M. Berndt May
- Mme Andrea L Hazen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour JPMorgan Investment Strategies Funds II

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliaire

Anne d'Alimonte

Référence de publication: 2008045763/13/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00940. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Farid Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.621.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 octobre 2007

- La démission des sociétés FINDI S.à r.l, S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV S.à r.l, S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS S.à r.l, S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, est acceptée.

- Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

FARID HOLDING S.A.

S. BAERT / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045013/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Latvian Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.879.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

"Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 35a, avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

hereafter referred to as "the proxy holder";

here represented by:

a) Mr Olivier GASTON-BRAUD, employee, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; acting as a special proxy-holder of:

the company "Fasteignafélagið Ósland ehf.", a company incorporated and existing under the laws of Iceland, established and having its registered office at Laugavegi 182, IS-105 Reykjavik (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on 21 January 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "LATVIAN HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 72 879, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 06 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 83 of 25 January 2000. The articles of association have not been amended since;

- that the corporate capital of the Company is set at ONE MILLION FIFTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (1,050,000.- USD) divided into ten thousand five hundred (10'500) fully paid up ordinary shares having each a par value of ONE HUNDRED UNITED STATES DOLLARS (100.- USD);

- that the company "Fasteignafélagið Ósland ehf." prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that the company "Fasteignafélagið Ósland ehf." commits itself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing persons, known to the notary their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ci-après dénommée "le mandataire";

dûment représentée par:

a) Monsieur Olivier GASTON-BRAUD, employé, avec adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Madame Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

la société "Fasteignafélagið Ósland ehf.", une société constituée et existants sous les lois de l'Islande, établie et ayant son siège social à Laugavegi 182, IS-105 Reykjavik (Islande),

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration donnée le 21 janvier 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "LATVIAN HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72 879, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 06 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 83 du 25 janvier 83 du 25 janvier 2000;

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la Société est fixé à UN MILLION CINQUANTE MILLE DOLLARS US (1.050.000.- USD) divisé en dix mille cinq cents (10.500) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100.- USD) chacune, chaque action étant intégralement libérée;

- que la société "Fasteignafélagið Ósland ehf.", prénommée, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que la société "Fasteignafélagið Ósland ehf." s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. GASTON-BRAUD, D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2008, Relation: EAC/2008/4000. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 MARS 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044741/239/108.

(080049473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.118.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "CitCor Franconia Berlin II S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.118, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 September 2007 (the "Mémorial C"), and whose by laws have been amended by the undersigned notary on 27 December 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to reduce the Company's share capital by an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), so as to bring the share capital from one million eight hundred and sixty-eight thousand seven hundred and five euro (EUR 1,868,705.-) down to one million eight hundred and fifty-six thousand two hundred and five euro (EUR 1,856,205.-) by cancellation of twelve thousand and five hundred (12,500) shares, having each a par value of one euro (EUR 1.-) currently held by the CitCor Residential Holdings S.à r.l., prenamed, sole shareholder of the Company and by reimbursement of twelve hundred and five hundred euro (EUR 12,500.-) to the Company's sole shareholder.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the general meeting of shareholders to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholder cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. "The Company's share capital is set at one million eight hundred and fifty-six thousand two hundred and five euro (EUR 1,856,205.-) represented by one million eight hundred and fifty-six thousand two hundred and five (1,856,205) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendacht, am achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda KORPEL, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von "CitCor Franconia Berlin II S.à r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.118, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die am 27. Dezember 2007 geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 11. Dezember 2007 (Nummer 2870, Seite 137719) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch den amtierenden Notar am 27. Dezember 2007.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) herabzusetzen, um das Aktienkapital von derzeit einer Million achthundert und achtundsechzigtausend siebenhundert und fünf Euro (EUR 1,868,705.-) auf eine Million achthundertundsechsfünzigtausendzweihundertundfünf Euro (EUR 1,856,205.-) zu senken, durch die Einziehung von zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil, zur Zeit von der vorgeannten CitCor Residential Holdings S.à r.l., Alleingesellschafter der Gesellschaft, gehalten, und durch die Rückerstattung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) an den Alleingesellschafter der Gesellschaft.

Rückzahlungsverzögerung: Der unterzeichnende Notar hat den Alleingesellschafter der Gesellschaft auf die Vorschriften von Artikel 69 des Luxemburger Gesetzes über Gesellschaften, mit Datum vom 10 August 1915, seitdem geändert, hingewiesen, welche vorsehen, dass, um mögliche Gläubiger der Gesellschaft rechtlich zu schützen, die tatsächliche Rückzahlung an den Gesellschafter erst dreißig (30) Tage nach Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde im Mémorial C frei und ohne Rückgriff auf den Gesellschafter erfolgen kann.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorherigen Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million achthundertundsechsfünzigtausendzweihundertundfünf Euro (EUR 1,856,205.-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million achthundertundsechsfünzigtausendzweihundertundfünf (1,856,205) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. Februar 2008, Relation: EAC/2008/1734. — Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer ff. (signé): OEHMEN.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044750/239/104.

(080048975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.403.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of February, at 10.25 a.m.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited (formerly Ria Waters Limited), a company governed by the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and entered in the Register of Companies under number 98155,

represented by Me Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on February 29, 2008.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, save for anywhere in the United Kingdom, by resolutions of the Managers or of the Board of Managers as applicable.

In the event that in the view of the Managers or, if applicable, of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it (they) may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or the Board of Managers, as relevant.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at two hundred thousand Great British Pounds (GBP 200,000.-) divided into one hundred (100) class A common shares (the "A Common Shares") and one hundred ninety-nine thousand nine hundred (199,900) class B common shares (the "B Common Shares" and together with the A common Shares collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share"). Each issued Share has a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) and is fully credited.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account corresponding to the premium credited on any Shares, irrespective of their class, in addition to their nominal value. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the law. However, and without prejudice to the foregoing, B Common Shares shall be redeemed in view of their cancellation by the Company on the second (2nd) anniversary date of their issuance for a redemption amount equal to their respective Fair Market Value, as defined below, upon such second (2nd) anniversary date to the extent that the Company has sufficient profits and/or distributable reserves to enable it to effect such a redemption and that it does not become insolvent or fall into bankruptcy as a consequence thereof; it being understood that if such redemption may not be performed because the Company would become insolvent or fall into bankruptcy as a consequence thereof the above redemption (and subsequent cancellation) shall be performed as soon as possible after the Company would not become insolvent or fall into bankruptcy any longer as a consequence thereof.

"Fair Market Value" at any time on any date means an amount per B Common Share determined by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, in accordance with the following provisions:

$$F=N \times R / I$$

Where:

F is the Fair Market Value;

N is the issue price per B Common Share;

R is the value of any corporate bonds held by ML Mosel Funding USA LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, on the date on which the Fair Market Value is being determined; and

I is the value of any corporate bonds held by ML Mosel Funding USA LLC on the date of issuance of the B Common Shares as determined by the Manager(s) or the Board of Managers, as applicable.

Redemptions of Shares in furtherance of their immediate cancellation shall be approved by resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders, as applicable, which may authorize and delegate to the Board of Managers, or the Manager(s), as the case may be, any power to implement such redemptions.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. Without prejudice to the redemption of the B Common Shares followed by their immediate cancellation, the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, statutory auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholder(s) themselves (the "Manager(s)"). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least three members who need not be shareholders themselves.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), and he (they) will hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. The Manager(s) is (are) re-eligible, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

All Managers shall be resident outside the United Kingdom (and not within the United Kingdom) for United Kingdom tax purposes.

Each Manager shall immediately inform the Board of Managers and the Company of any change to his residential status for United Kingdom tax purposes.

A Manager shall vacate his office of Manager if he becomes resident in the United Kingdom for United Kingdom tax purposes; provided that if there are two or less Managers holding office, the relevant Manager will not vacate his office

of Manager until a replacement Manager has been appointed who is resident outside the United Kingdom (and not within the United Kingdom) for United Kingdom tax purposes.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman who shall be resident outside the United Kingdom (and not within the United Kingdom) for United Kingdom tax purposes (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place, save for anywhere in the United Kingdom, as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least half of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided that any manager participating by such means of communication must not be physically present anywhere in the United Kingdom for the duration of the meeting. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers; provided however that no Manager shall execute such document(s) while being within the United Kingdom.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Managers. The Board of Managers, or the Manager(s), as the case may be, are vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers or the Manager(s), as the case may be.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers or the Manager(s), as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it, provided that such persons or agents shall be resident outside the United Kingdom (and not within the United Kingdom) for United Kingdom tax purposes.

Art. 14. Conflict of Interests - Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose to the other Manager(s) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Such transaction and such Managers' interest therein shall be disclosed to the shareholder(s).

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole Manager if there is only one Manager or by the joint signature of any two Managers, in the other cases, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s) or the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder. The relevant power of attorney shall not be executed within the United Kingdom.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, except within the United Kingdom, if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third (3rd) Tuesday of July at 10.45 a.m. Such general meeting shall always be held in Luxembourg.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each Share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman, by a Manager or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial period, distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first (1st) day of March and ends on the last day of February in every year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial period or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, acting as above described, which has subscribed for the number of shares and has paid in the amounts mentioned hereafter by way of contribution in kind consisting of all outstanding one hundred (100) class A common shares (the "Contributed A Common Shares") and one hundred ninety-nine thousand nine hundred (199,900) class B common shares (the "Contributed B Common Shares" and together with the Contributed A Common Shares collectively referred to as the "Contributed Shares"), having a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) each, of ML EMGF Mosel S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, having a corporate capital of two hundred eleven thousand Great British Pounds (GBP 211,000.-) and pending registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies:

Shareholder	Subscribed and credited capital (GBP)	Number of Shares	
		A Common Shares	B Common Shares
ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited	200,000.-	100	199,900
Total:	200,000.-	100	199,900

The Contributed Shares represent a net contribution in an aggregate amount of two hundred million Great British Pounds (GBP 200,000,000.-), including a share premium in relation to (i) the Contributed A Common Shares exclusively in a total amount of ninety-nine thousand nine hundred Great British Pounds (GBP 99,900.-), and (ii) the Contributed B Common Shares exclusively in a total amount of one hundred ninety-nine million seven hundred thousand one hundred Great British Pounds (GBP 199,700,100.-).

The value of all Shares is established on their book value as set forth in a balance-sheet of ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited as of February 29, 2008.

ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution of the Contributed Shares to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributed Shares to the Company.

ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, acting through its duly appointed attorney in fact, declared together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Shares.

ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, acting through its duly appointed attorney in fact, further stated that a report has been drawn up by it as sole funding shareholder of the Company, wherein the Shares so contributed are described and valued (the "Report") the conclusions of which read as follows:

"Pursuant to the above retained valuation methodology, the value of the Contribution to be made to the Company amounts to two hundred million Great British Pounds (GBP 200,000,000.-) and corresponds at least in number and nominal value to the one hundred (100) A Common Shares and the one hundred ninety-nine thousand nine hundred (199.900) B Common Shares, with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) each, to be issued, together with a share premium in the aggregate amount of one hundred ninety-nine million eight hundred thousand Great British Pounds (GBP 199,800,000.-), by the Company to the Contributor in consideration of the Contribution by the Contributor to the Company."

That Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

On the basis of the above, the undersigned notary acknowledges and states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

Insofar as the hereabove contribution in kind results in ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, a company with registered office in the European Union, contributing more than 65% of the share capital of ML EMGF Mosel S.à r.l., a company with registered office in the European Union, to the Company, the latter refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital duty exemption in such case.

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately eight thousand Euro.

Transitional Provisions

The first financial period will begin on the date of formation of the Company and will end on the February 29, 2008. The provisions of article 21 of the articles of incorporation of the Company will apply immediately thereafter.

Extraordinary general meeting

First resolution

The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mr Jonathan Plowe, banker, having his home address at 28 Forest Ridge Road, Nyack, NY 10960, USA;
- Mr Alan Levy, banker, having his home address at 40 Stony Hill Dr., Morganville, NJ 07751, USA;
- Mr Bradley Liebmann, banker, having his home address at 14, East Cavalry Drive, New City, NY 1095, USA;
- Mr Peter Cross, banker, having his home address at 330 East 43rd Street, Apt. 401, New York, NY 10017, USA; and
- Mr Steen Foldberg, banker, having his home address at 269 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Second Resolution

The registered office shall be at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février, à 10.25 heures.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited (anciennement Ria Waters Limited), une société à responsabilité limitée régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, et immatriculée au Register of Companies sous le numéro 98155,

représentée par M^e Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 29 février 2008.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre I^{er} . Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "ML Mosel Holdings Luxembourg S. à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, à l'exception du Royaume-Uni, par une décision des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimera(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il(s) pourra (pourront) transférer temporairement le siège social à l'étranger, à l'exception du Royaume-Uni, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou le Conseil de Gérance, le cas échéant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent mille livres sterling (GBP 200.000,-) divisé en cent (100) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (199.900) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B" et ensembles avec les Parts Sociales de Catégorie A les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) et est entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission correspondant à toute prime payée sur une Part Sociale, peu important sa catégorie, en plus de sa valeur nominale peut être établi. L'avoir de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat de Parts Sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions légales. Toutefois, et sans préjudice aux dispositions ci-avant, les Parts Sociales de Catégorie B seront rachetées, en vue de leur annulation immédiate par la Société à la date du deuxième (2^{ème}) anniversaire de leur émission pour un montant correspondant à leur Juste Valeur de Marché, telle que ci-après définie, au moment de ce second (2nd) anniversaire pour autant que la Société dispose de suffisamment de profits et/ou réserves distribuables afin d'effectuer un tel rachat et qu'elle ne deviendra ni insolvable ni qu'elle tombera en banqueroute du fait de ce rachat; étant entendu que si un tel rachat ne pouvait être effectué en raison du fait que la Société deviendrait insolvable ou tomberait en banqueroute en conséquent, ledit rachat (et annulation subséquente) devra alors être effectué dès que la Société n'est plus insolvable ou qu'elle ne tombe en banqueroute du fait de ce rachat.

"Juste Valeur de Marché" signifie à un moment donné un montant par Part Sociale de Catégorie B déterminé par le(s) Gérant(s) ou -le cas échéant- le Conseil de Gérance en conformité avec les dispositions suivantes:

"Juste Valeur de Marché" signifie pour tout moment et à toute date le montant par Part Sociale de Catégorie B déterminé par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, selon le cas, en conformité aux dispositions suivantes:

$$F=N \times R / I$$

où;

F consiste en la Juste Valeur de Marché;

N consiste en le prix d'émission par Part Sociale de Catégorie B;

R consiste en la valeur de tous titres obligataires détenus par ML Mosel Funding USA LLC, une limited liability company régie par les lois du Delaware, à la date à laquelle la Juste Valeur de Marché est déterminée; et

I consiste en la valeur de tous titres obligataires détenus par ML Mosel Funding USA LLC à la date d'émission des Parts Sociales de Catégorie B telle que définie par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, tel qu'applicable.

Les rachats de Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate devront être approuvés par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui peu(ven)t autoriser et déléguer au Conseil de Gérance, ou le(s) Gérant(s), selon le cas, tous pouvoirs afin d'exécuter les rachats en question.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Sans porter atteinte au rachat des Parts Sociales de Catégorie B suivi de leur annulation immédiate, le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) eux-mêmes ou non (le(s) "Gérant(s)"). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ils exerceront un pouvoir de gérance conjoint, ou, dans l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de trois membres au moins, associés eux-mêmes ou non,

Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre), et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Tout Gérant doit être fiscalement résident en dehors du Royaume-Uni (et non pas résident du Royaume-Uni).

Chaque Gérant doit immédiatement informer le Conseil de Gérance et la Société de tout changement à sa résidence fiscale pour les besoins fiscaux du Royaume-Uni.

Un Gérant devra démissionner de son mandat de Gérant s'il devient résident fiscal du Royaume-Uni; pour autant toutefois que s'il est deux ou moins Gérants en fonction, le Gérant en question ne pourra démissionner de son mandat de Gérant jusqu'au moment où un nouveau Gérant, qui soit fiscalement résident en dehors du Royaume-Uni (et non pas résident du Royaume-Uni) pour les besoins fiscaux du Royaume-Uni, soit nommé en remplacement.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président qui doit être fiscalement résident en dehors du Royaume-Uni (et non pas résident du Royaume-Uni) (ci-après le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit, à l'exception du Royaume-Uni, que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des Gérants en fonctions est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, pour autant qu'aucun Gérant participant à une telle réunion ne soit physiquement situé au Royaume-Uni pendant la toute la durée de la réunion. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants, pour autant toutefois qu'aucun Gérant ne signe un tel (de tels) document(s) sur le territoire du Royaume-Uni.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance ou des Gérants seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance, ou le(s) Gérant(s), selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du (des) Gérant(s), le cas échéant.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance ou le(s) Gérant(s), selon le cas, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix, pour autant que de tels personnes ou agents soient fiscalement résidents en dehors du Royaume-Uni (et non pas résidents du Royaume-Uni).

Art. 14. Conflit d'Intérêts - Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant en avisera les autres Gérants et ne pourra prendre part au vote sur cette transaction. Cette transaction de même que l'intérêt du Gérant sera porté à la connaissance des associés.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs

dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant si un seul Gérant a été nommé ou par la signature conjointe de deux Gérants dans les autres cas, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le (s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Le mandat en question ne pourra toutefois pas être signé au Royaume-Uni.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger, à l'exception du Royaume-Uni, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) ou au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième (3^{ème}) mardi de juillet à 10.45 heures. Ladite assemblée générale devra en tous les cas se tenir à Luxembourg.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou par un Gérant ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 21. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) jour de mars et finit le dernier jour de février de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, tels que déterminés sur base des règles comparables luxembourgeoises applicables, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Suite à l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou les associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le(s) Gérant(s) ou, selon les cas, le Conseil de Gérance peu(ven)t procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi et en accord avec les dispositions ci-avant. Le(s) Gérant(s) ou, selon les cas, le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, agissant par le biais de son mandataire, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit un nombre de parts sociales et a libéré les montants ci après énoncés par un apport en nature consistant dans la totalité des cent (100) parts sociales de catégorie A (les "Parts A Apportées") et des cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (199.900) parts sociales de catégorie B (les "Parts B Apportées" et ensembles avec les Parts A Apportées les "Parts Apportées") ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, émises dans ML EMGF Mosel S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ayant un capital social de deux cent onze mille livres sterling (GBP 211.000,-) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

Associé	Capital souscrit et libéré (GBP)	Nombre de parts sociales	
		Parts Sociales de Catégorie A	Parts Sociales de Catégorie B
ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited	200,000.-	100	199,900
Total:	200,000.-	100	199,900

Les Parts Apportées représentent un apport total net d'un montant de deux cent millions de livres sterling (GBP 200.000.000,-), y inclus une prime d'émission liée (i) exclusivement aux Parts A Apportées d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents livres sterling (GBP 99.900,-), et (ii) exclusivement aux Parts B Apportées d'un montant total de cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent mille cent livres sterling (GBP 199.700.100,-).

La valeur des Parts Apportées est établie sur base de leur valeur comptable telle qu'affichée à l'état comptable du 29 février 2008 de ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited.

ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, agissant par le biais de son mandataire, a déclaré encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport des Parts Apportées à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Parts Apportées à la Société.

ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, agissant par le biais de son mandataire, a déclaré ensemble avec la Société, qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable à la Société des Parts Apportées.

ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, agissant par le biais de son mandataire, a déclaré avoir établi un rapport en sa qualité de seul associé fondateur de la Société, dans lequel les Parts Apportées ainsi apportés en nature sont décrites et évaluées (le "Rapport") et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base méthode de valorisation retenue ci-dessus, la valeur totale des Apports devant être faits à la Société est de deux cent millions de livres sterling (GBP 200.000.000,-) et correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des cent (100) Parts Sociales de Catégorie A et cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (199.900) Parts Sociales de Catégorie B, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, devant être émises ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent mille livres sterling (GBP 199.800.000,-), par la Société à l'Apporteur en contrepartie des Apports de l'Apporteur à la Société."

Ce Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Au vu de ce qui précède, le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature précité résulte en ML Mosel Holdings (Gibraltar) Limited, ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, contribuant une participation de plus de 65 % des parts sociales émises par ML EMGF Mosel S.à r.l., ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit mille euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution et finira le vingt-neuf (29) février 2008. Les dispositions de l'article 21 des statuts de la Société seront applicables immédiatement par après.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Jonathan Plowe, banquier, ayant son adresse personnelle au 28 Forest Ridge Road, Nyack, NY 10960, USA;
- Monsieur Alan Levy, banquier, ayant son adresse personnelle au 40 Stony Hill Dr., Morganville, NJ 07751, USA;
- Monsieur Bradley Liebmann, banquier, ayant son adresse personnelle au 14, East Cavalry Drive, New City, NY 1095, USA;
- Monsieur Peter Cross, banquier, ayant son adresse personnelle au 330 East 43rd Street, Apt. 401, New York, NY 10017, USA; et
- Monsieur Steen Foldberg, banquier, ayant son adresse personnelle au 269 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Seconde résolution

Le siège social est fixé au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mars 2008, Relation: EAC/2008/3116. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044908/239/671.

(080049136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

La Cave du Sommelier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8346 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 90.316.

Extrait de la convention de cession de parts sociales du 31 octobre 2006

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 31 octobre 2006, que:

Monsieur David Lesenfants, demeurant à L-8381 Kleinbettingen, route de Hagen, 15/17, a cédé 9 parts sociales sur les 9 qu'il détenait dans la société La Cave du Sommelier à Monsieur Pascal Carré, demeurant à B-6717 Lottert, rue de la Barrière, 431.

Par conséquent, à compter du 31 octobre 2006, la répartition du capital social de la société La Cave du Sommelier est la suivante:

	Parts sociales
Monsieur René Beltjens:	63
Monsieur Pascal Carré:	471
Monsieur Loïc De Rosa:	63
Monsieur Jean-Robert Lentz:	63
Monsieur Roland Mertens:	63
Monsieur Olivier Mortelmans:	63
Monsieur Pascal Rakovsky:	63
Monsieur Dominique Robyns:	63
	<hr/> 912

Extrait de la convention de cession de parts sociales du 6 décembre 2007

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 6 décembre 2007, que:

Monsieur Pascal Carré, demeurant à B-6717 Lottert, rue de la Barrière, 431, a cédé 471 parts sociales sur les 471 qu'il détenait dans la société La Cave du Sommelier à la société WINE INVEST S.A.R.L., ayant son siège social à L-8346 Steinfort, rue de Kleinbettingen, 2.

Par conséquent, à compter du 6 décembre 2007, la répartition du capital social de la société La Cave du Sommelier est la suivante:

	Parts sociales
Monsieur René Beltjens:	63
WINE INVEST S.A.R.L.:	471
Monsieur Loïc De Rosa:	63
Monsieur Jean-Robert Lentz:	63
Monsieur Roland Mertens:	63
Monsieur Olivier Mortelmans:	63
Monsieur Pascal Rakovsky:	63
Monsieur Dominique Robyns:	63
	<hr/> 912

Pour extrait conforme

Pour La Cave du Sommelier

VO CONSULTING LUX, Bureau d'expertise comptable

4, rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008044537/1427/51.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

CLN Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000».

R.C.S. Luxembourg B 127.389.

Cession de parts sous seing privé

Entre les soussignés:

1.- La société à responsabilité limitée "CLN CONSTRUCTION S.à.r.l.", avec siège social à L-3378 LIVANGE Z.I. Le 2000, route de Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 avril 2007, ici représentée par son gérant unique;

Monsieur Paulo César NEVES DA SILVA, indépendant, demeurant L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

2- Monsieur Armando MARQUES CORREIA, indépendant, demeurant à L-1530 Luxembourg, 46, rue Anatole France.

3- Monsieur José Carlos LAVANDEIRA RODRIGUES, employé privé, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 6A, rue de Fail.

4- Monsieur Paulo César NEVES DA SILVA, prèdit, agissant en son nom personnel.

- les parts sociales de la société "CLN CONSTRUCTION S.à.r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

	parts
- Monsieur Armando MARQUES CORREIA	30
- Monsieur José Carlos LAVANDEIRA RODRIGUES	10
- Monsieur Paulo César NEVES DA SILVA	<u>60</u>
Total cent parts sociales	100

Par les présentes,

1- Monsieur Armando MARQUES CORREIA, prèdit, déclare céder et transporter ses 30 PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Paulo César NEVES DA SILVA, prénommé, qui accepte.

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de trois mille sept cent vingt euros (3720.00 €) somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

2- Monsieur José Carlos LAVANDEIRA RODRIGUES, prèdit, déclare céder et transporter ses 10 PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Paulo César NEVES DA SILVA, prénommé, qui accepte.

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de mille deux cent quarante euros (1240.00 €) somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "CLN CONSTRUCTION S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière à Monsieur Armando MARQUES CORREIA et Monsieur José Carlos LAVANDEIRA RODRIGUES, cédants, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de les tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite des cessions ainsi intervenue, le capital de la société CLN CONSTRUCTION SARL se trouve réparti de la manière suivante:

	parts
- Monsieur Paulo César NEVES DA SILVA	<u>100</u>
Total cent parts sociales	100

Telles sont les conventions des parties.

Fait en trois originaux à Livange le 17/03/2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008044859/5638/51.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09069. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Equinox, ayant son siège social à Luxembourg, 35, bvd du Prince Henri, ici représentée par M. Giorgio MANCUSO, administrateur de Equinox, demeurant à Lugano (I),

agissant sur base d'une résolution du conseil d'administration de EQUINOX, une copie du conseil d'administration par extrait reste annexé,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée "EQUINOX TWO S.C.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 35, bvd du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90739, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 20 décembre 2007, en voie de publication au Mémorial C,

Laquelle société comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à 36.000 (trente-six mille euros) divisés en:

(1) 922 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions A");

(2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les "Actions B") d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

(3) 4.078 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions Rachetables").

2.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille euros (310.000 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existant (ci-après les "Actionnaires") un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en oeuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en oeuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les "Parts Bénéficiaires"), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.

3.- Que par décision du conseil d'administration en date du 22 février 2008, une copie de cette décision, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 161,- (cent soixante et un Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 36.000 (trente-six mille euros) à EUR 36.161,- (trente six mille cent soixante et un Euros),

par l'émission de 29 (vingt-neuf) actions A nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit cents) par action,

ainsi que 132 (cent trente-deux) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit Cents) par action,

sans réserver, conformément aux dispositions de l'article 6.1 des statuts, aux Actionnaires un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises,

et a décidé d'admettre à la souscription des 29 (vingt neuf) actions A nouvelles et des 132 (cent trente deux) actions rachetables nouvelles, les souscripteurs suivants dans les proportions suivantes:

- La société Silvano Toti S.p.A.: 19 actions A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 1.432,58- par action et 86 actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58

- La société Private Equity International S.A.: 10 actions A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 1.432,58- par action et 46 actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58.

Les susdites actions nouvelles ont été libérées intégralement par des versement en espèces d'un montant total de EUR 230.806,38 (deux cent trente mille huit cent six Euros et trente huit Cents).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 230.806,38 (deux cent trente mille huit cent six Euros et trente huit Cents) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 36.161,- (trente six mille cent soixante et un Euros),

de sorte que l'article 6.1 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 36.161,- (thirty-six thousand one hundred and sixty-one Euro) divided into:

- (1) 951 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "A Shares");
- (2) 31,000 non-redeemable management shares (the "B Shares") having a par value of Euro one (EUR 1.00) each;
- (3) 4.210 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "the Redeemable Shares").

Version française:

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 36.161,- (trente six mille cent soixante et un Euros) divisés en:

- (1) 951 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions A");
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les "Actions B") d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 4.210 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions Rachetables").

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 2.650,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. MANCUSO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg actes civils, le 29 février 2008, LAC/2008/8911. — Reçu mille cent cinquante-quatre Euros virgule trois Cents (EUR 1.154,03.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008044867/208/113.

(080049126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Mesa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.458,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.207.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Walton RBM Investors V, L.L.C., a limited liability company established and organised under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4104715;

hereby represented by Mr. Gaël Castex, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12th, 2008.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Mesa Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) of 30 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1144 on 13 June 2006 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation were amended the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, of 10 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2446 on 30 December 2006.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand seven hundred eighteen euro (EUR 25,718.-) so as to raise it from its current amount of thirty-six thousand seven hundred forty euro (EUR 36,740.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares, with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each, to sixty-two thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 62,458.-) represented by one thousand eight hundred seventy (1,870) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each.

2. To issue seven hundred seventy (770) new shares so as to raise the number of shares from one thousand one hundred (1,100) shares to one thousand eight hundred seventy (1,870) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of seven hundred seventy (770) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each by Walton RBM Investors V, L.L.C., prenamed (the "Subscriber") by a contribution in cash and to allocate seven hundred seventy (770) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each to the Subscriber, in consideration for its contribution in cash.

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand seven hundred eighteen euro (EUR 25,718.-) so as to raise it from its current amount of thirty-six thousand seven hundred forty euro (EUR 36,740.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares, with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each, to sixty-two thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 62,458.-) represented by one thousand eight hundred seventy (1,870) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue seven hundred seventy (770) new shares so as to raise the number of shares from one thousand one hundred (1,100) shares to one thousand eight hundred seventy (1,870) shares with a nominal

value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mr. Gaël Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, prenamed, by virtue of a proxy given on March 12th, 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to seven hundred seventy (770) new shares of the Company with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in cash.

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty-five thousand seven hundred eighteen euro (EUR 25,718.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at sixty-two thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 62,458.-) represented by one thousand eight hundred seventy (1,870) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,700.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Walton RBM Investors V, L.L.C., une société établie et organisée sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4104715;

ici représentée par M. Gaël Castex, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2008.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de Mesa Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1144 du 13 juin 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 10 novembre 2006, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2446 du 30 décembre 2006.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-cinq mille sept cent dix-huit euros (EUR 25.718,-) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille sept cent quarante euros (EUR 36.740,-) représenté par mille cent (1,100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune, à soixante-deux mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 62.458,-) représenté par mille huit cent soixante-dix (1.870) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune.

2. Emission de sept cent soixante-dix (770) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de mille cent (1,100) parts sociales à mille huit cent soixante-dix (1.870) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de sept cent soixante-dix (770) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune par Walton RBM Investors V, L.L.C., susmentionné, agissant en sa qualité de souscripteur (le "Souscripteur"), par un apport en numéraire et attribution de sept cent soixante-dix (770) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune au Souscripteur, en contrepartie de ses apports en numéraire.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-cinq mille sept cent dix-huit euros (EUR 25.718,-) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille sept cent quarante euros (EUR 36.740,-) représenté par mille cent (1,100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune, à soixante-deux mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 62.458,-) représenté par mille huit cent soixante-dix (1.870) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre sept cent soixante-dix (770) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de mille cent (1,100) parts sociales à mille huit cent soixante-dix (1.870) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu M. Gaël Castex, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2008.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à sept cent soixante-dix (770) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

Le comparant déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de vingt-cinq mille sept cent dix-huit euros (EUR 25.718,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-deux mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 62.458,-) divisé en mille huit cent soixante-dix (1.870) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.700,- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.
Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2008, Relation: LAC/2008/11110. — Reçu cent vingt-huit euros et cinquante-neuf cents (128,59 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008044879/211/173.

(080048965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Nacaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.999.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 mars 2008 au siège social de la société, il a été décidé;

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Carlo Santoiemma né le 25 mars 1967 à Matera en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur et président;

* Monsieur Marco Lagona né le 18 avril 1972 à Milan en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Francesco Moglia, employé privé, né le 25 mai 1968 à Rome en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

* Monsieur Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Francesco Moglia précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NACAZA S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008044998/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Eurogestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.435.

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROGESTIM S.A.", ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 67.435, constituée suivant acte reçu le 25 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 3022 du 31 décembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 618 du 20 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Natale Capula, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Alba Rivolta, employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Roberta Masson, employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 300 (trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 3022 du 31 décembre 2007 contenant absorption par la société "EUROFINIM S.A."
- 2.- Décharge à accorder aux organes de la société.
- 3.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

Exposé

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 26 novembre 2007, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration des deux sociétés anonymes luxembourgeoises: (1) "EUROFINIM S.A.", ayant son siège au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, société absorbante, titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote de (2) la "EUROGESTIM S.A.", ayant son siège au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 3022 du 31 décembre 2007.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 31 octobre 2007, limitée toutefois à ses effets comptables, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion du 26 novembre 2007 entre la société absorbée "EUROGESTIM S.A." et la société absorbante "EUROFINIM S.A.", de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 31 octobre 2007.

Deuxième résolutions

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution étant achevée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. CAPULA, A. RIVOLTA, R. MASSON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 13 février 2008. LAC/2008/6295. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008044850/211/70.

(080049477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

**Luxory Participations S.A., Société Anonyme,
(anc. Globinter Participations S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.926.

L'an deux mil huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «GLOBINTER PARTICIPATIONS S.A.», (RC N ° B 52.926), avec siège à Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié du 20 novembre 1995, publié au Mémorial C No 37 du 20 janvier 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha AROSIO, employé privé, demeurant à L 5368 Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée QUINTUS-CLAUDE, employée privée, demeurant à L 4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur. Monsieur Georges BRIMEYER; retraité, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau représentant l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en «LUXORY PARTICIPATIONS S.A.»-

2 Modification afférente de l'article 1^{er} première phrase des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en «LUXORY PARTICIPATIONS S.A.» et en conséquence l'article 1^{er} première phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} première phrase. il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LUXORY PARTICIPATIONS S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes - espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BRIMEYER, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C, le 21 mars 2008, Relation: EAC/2008/3990. — Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur ff (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 mars 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008045517/207/48.

(080049772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.900,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.485.

In the year two thousand eight, on the fourteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L., with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 125.867, owner of two hundred seventy-five (275) shares of the Company,

QuiNLAN PRIVATE RESIDENTIAL II CLIENT HOLDINGS S.A R.L., with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 131.662, owner of two hundred twenty five (225) shares of the Company,

here represented by Flora Gibert notary's clerk, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, through their proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II REPORTING S.A R.L., with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under no. 132.485 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated September 24, 2007, published in the Memorial, Recueil des Sociétés n^o 2570 of November 12, 2007, and whose articles of association have not been amended.

II. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) represented by five hundred (500) shares of fifty Euro (EUR 50) each, all subscribed and fully paid.

III. The shareholders resolved to increase the share capital by an amount of two hundred forty nine thousand nine hundred Euro (EUR 249,900) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) to two hundred seventy four thousand nine hundred Euro (EUR 274,900) by issuing four thousand nine hundred ninety eight (4,998).new shares of the Company having a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, together with a share premium amounting to seventy eight Euro (EUR 78).

Subscription - Payment

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.À R.L., aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to the two thousand seven hundred forty nine (2,749) new shares of the Company having a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and fully pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to the amount of one hundred thirty seven thousand four hundred eighty eight Euro (EUR 137,488).

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a contribution agreement entered into by QuiNLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.À R.L. and the Company, whereby QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L renounces to the claim.

QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II CLIENT HOLDINGS S.À R.L., aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to the two thousand two hundred forty nine (2,249) new shares of the Company having a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and fully pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to the amount of one hundred twelve thousand four hundred ninety (EUR 112,490).

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a contribution agreement entered into by QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II CLIENT HOLDINGS S.À R.L. and the Company, whereby QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II CLIENT HOLDINGS S.À R.L renounces to the claim.

Managers' intervention

Thereupon intervene, the current managers of QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II REPORTING S.À R.L., all of them here represented by Flora Gibert by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, the managers of the Company, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment, on presentation of the contribution agreement which will remain here annexed

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 8 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at two hundred seventy four thousand nine hundred Euro (EUR 274,900) represented by five thousand four hundred ninety eight (5,498) shares of fifty Euro (EUR 50) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at three thousand Euros (EUR 3,000.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L., ayant son siege social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 125.867, propriétaire deux cent soixante quinze (275) parts sociales de la Société,

QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II CLIENT HOLDINGS S.A R.L., ayant son siege social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 131.662, propriétaire deux cent vingt cinq (225) parts sociales de la Société,

ici représentée par Flora Gibert clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requises le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de QuiNLAN PRIVATE RESIDENTIAL II REPORTING S.A R.L, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.485 (ci après la «Société»), constituée par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2007, publié au Memorial, Recueil des Sociétés n ° 2570 of 12 November 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

II. Le capital social est fixé à vingt cinq mille Euro (EUR 25,000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quarante neuf mille neuf cents Euro (EUR 249,900) pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille Euro (EUR 25,000) à deux cent soixante quatorze mille neuf cents Euro (EUR 274,900) par la création et l'émission de deux mille cinq cent vingt quatre (4,998) parts sociales nouvelles de cinquante Euro (EUR 50) chacune, qui seront intégralement libérées ensemble avec une prime d'émission s'élevant à soixante dix-huit Euro (EUR 78).

Intervention - Souscription

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux deux mille sept cent quarante neuf (2,749) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II REPORTING S.A R.L., pré-désignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de cent trente sept mille quatre cent quatre vingt huit Euro (EUR 137,488).

QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital. La justification de l'existence du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un contribution agreement signé par QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L et par la Société, par lequel Quinlan PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L renonce à sa créance.

QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II CLIENT HOLDINGS S.A R.L., précitée, par son mandataire, déclare souscrire deux mille deux cent quarante neuf (2,249) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant

à son profit et à charge de la société QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II REPORTING S.A R.L., pré-désignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de cent douze mille quatre cent quatre vingt dix Euro (EUR 112,490).

QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II CLIENT HOLDINGS S.A R.L. déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital. La justification de l'existence du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un contribution agreement signé par QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II CLIENT HOLDINGS S.A R.L. et par la Société, par lequel QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II CLIENT HOLDINGS S.A R.L. renonce à sa créance.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus tous les gérants de QUINLAN PRIVATE RESIDENTIAL II REPORTING S.A R.L. ici représentés par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, les gérants marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscription et libération, sur présentation d'un contribution agreement qui restera ci-annexé.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 8 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à deux cent soixante quatorze mille neuf cents Euro (EUR 274,900) représenté par cinq mille quatre cent quatre vingt dix huit (5,498) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte,

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2008, Relation: LAC/2008/11628. — Reçu mille deux cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-neuf cents (1.249,89.-€).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008045514/211/152.

(080050055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Vencap Foundation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 81.293.

L'an deux mil huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «VENCAP FOUNDATION S.A.», avec siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau (RG B 81.293), constituée suivant acte notarié du 21 mars 2001, publié au Mémorial G No 914 du 24 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de: Madame Josée QUINTUS-CLAUDE, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Monsieur Sacha AROSIO; employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à B 1850 Grimbergen, O.L. Vrouwstraat 6, bus 3, et adoption par la société de la nationalité belge.
2. Approbation des comptes clôturés au 31.12.2007.
3. Radiation de la société du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter la nationalité belge, ainsi que de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société à B 1850 Grimbergen, O.L. Vrouwstraat 6, bus 3.

La société continuera son existence sous la forme d'une société Bvba (s.p.r.l en néerlandais) de droit belge.

La décision de transfert est prise sous la condition résolutoire de l'inscription de la société au Registre de Commerce en Belgique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture de la société au 31.12.2007. et accorde décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.

Troisième résolution

Mandat est donné à la LUXFIDUCIA Société à responsabilité limitée, avec siège à L- 2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau aux fins d'opérer la radiation de la société au registre de commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au registre de commerce belge.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole. Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: VAN HOEK, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 mars 2008, Relation: EAC/2008/3979. — Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 mars 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008045508/207/59.

(080050038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

International Steel Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.602.

Extrait rectificatif a l'extrait du 4 mars 2008 enregistré en date du 11 mars 2008 sous la référence LSO CO-03035

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration tenue en date du 4 mars 2008 que le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission de Monsieur Riccardo CASACCI en sa qualité d'administrateur-délégué et de nommer Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg en son remplacement.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008045434/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Société Sud Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.006.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/04/2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045144/3566/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Logix XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.460.

La dénomination de la société Blitz F07-einhundertsiebzig-fünf GmbH, associée de la société LOGIX XI S.à r.l., a été changée en FREO INVESTORS II GmbH en date du 1^{er} février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LOGIX XI S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045417/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

TC SYSTEMS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 51.078.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pour TC SYSTEMS Luxembourg

Par mandat

M^e Veerle WILLEMS

Référence de publication: 2008045140/259/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06111. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.
